



Calcul du coût de revient : l'exemple d'Honoré

Pour calculer le coût de revient de création d'un site web, Honoré procède de la façon suivante :

1) Le calcul des charges

Honoré commence par lister toutes ses charges mensuelles.

Bien qu'étant hébergé chez ses parents, Honoré s'est engagé à leur verser 500€/mois en guise de contribution aux dépenses du foyer (internet, chauffage, eau, électricité, alimentation etc.).

Il a acheté un logiciel pour la création de sites web. Celui-ci s'amortit sur 5 ans. Il faut donc diviser le prix d'achat du logiciel 2000€ par 60 (5 ans * 12 mois) soit 33€/mois.

Honoré a aussi acheté un ordinateur fixe qui sera amorti en 3 ans. Il faut donc diviser le prix d'achat de l'ordinateur, 2000€ par 36 (3 * 12 mois) soit 56€/mois.

Il décide que les charges de personnel (son salaire, charges comprises) seront de 3000€.

Ses charges mensuelles directes (fixes) et indirectes (variables) peuvent donc se résumer ainsi :

Charges directes et indirectes	Coût mensuel en €
Charges de personnel	3000€
Contribution aux dépenses du foyer	500€
Consommation téléphone mobile	30€
Amortissement logiciel création de sites	33€
Amortissement ordinateur	56€
Frais de publicité (référencement site, etc.)	200€
Frais de déplacements	400€
Frais généraux (petits consommables)	200€
TOTAL	4419€



2) Estimation du coût unitaire

Par coût unitaire, on entend ici le coût rapporté à la création d'un site web. Voici comment Honoré obtient le sien :

a) Il calcule le coût de son temps de travail :

- Il estime d'abord son temps de travail hebdomadaire à 40h/semaine.
- Son coût horaire est de 3000€ divisé par 160 (40h * 4 semaines), soit 18,75€

b) Il calcule ses coûts unitaires :

Honoré doit maintenant calculer l'ensemble de ses coûts, rapporté à la création d'un site web. Il estime qu'il lui faut une semaine pour concevoir un site Internet.

- Pour le coût des charges de personnel, il multiplie donc son coût horaire, 18,75€ par 40h, soit 750€.
- Pour le reste de ses charges, il divise chaque coût mensuel par 4 (il y a 4 semaines dans 1 mois).

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, son coût unitaire de revient pour la production d'un site web est de 1104€.

Charges directes et indirectes	Coût mensuel en €	Coût unitaire en €
Charge de personnel	3000€	750€
Contribution aux dépenses du foyer	500€	125€
Consommation téléphone mobile	30€	7,5€
Amortissement logiciel création de sites	33€	8€
Amortissement ordinateur	56€	14€
Frais de publicité (référencement site, etc.)	200€	50€
Frais de déplacements	400€	100€
Frais généraux (petits consommables)	200€	50€
TOTAL	4419€	1104€

Si Honoré décide de fixer le prix de vente de conception d'un site internet à 2000 €, sa marge sera de :

- 2000 euros - 1104€ = 896€ par site.



Cela vous paraît-il bien ?

Pourtant, s'il vend par exemple 2 sites / mois, son bénéfice sera nul car si son chiffre d'affaires sera de 4000€ (2*2000€), ses charges seront de 4419€.

Et il devra encore honorer les remboursements des crédits éventuels qu'il a contractés, les taxes, les impôts, etc.

3) Et ensuite ?

Plusieurs solutions s'offrent à Honoré :

- Soit il cherche à accroître ses ventes, par exemple en investissant d'avantage dans la publicité.
- Soit il augmente sa marge, par exemple en augmentant le prix de vente de 200€ ou plus pour chaque site.
- Soit il cherche à réduire son coût de revient. Dans ce cas, il lui faudra analyser en détails tous ses postes de charges et déterminer ceux sur lesquels il pourrait effectuer des économies, comme par exemple en changeant d'opérateur internet ou téléphonique.

Attention !

Si le calcul du prix de revient est indiscutable quand on le calcule sur du réalisé, il ne faut pas oublier qu'en prévisionnel, on part sur des hypothèses (1 site = 40 heures, prévisions de ventes, etc.)

La démarche du prix de revient est indispensable mais elle doit être couplée avec le calcul du seuil de rentabilité qui prendra en compte l'ensemble des charges fixes.